



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2011, Université d'Orléans. hceres-02028952

HAL Id: hceres-02028952

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028952v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : ORLEANS-TOURS

Etablissement : Université d'Orléans

Demande n° S3MA120000272

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention offre une formation théorique et pratique de haut niveau axée sur les aspects juridiques de la gestion des entreprises et du patrimoine. La formation peut être conçue comme un diplôme débouchant sur une insertion professionnelle, ou bien comme un préalable permettant d'intégrer des préparations spécifiques à certains concours spécialisés.

La formation acquise permet aux étudiants qui sont titulaires de la mention d'être en possession de savoirs et de techniques qui les rendent opérationnels dans le monde du travail. Les débouchés qui sont ouverts par la mention sont multiples.

La formation reçue dans le cadre de la mention ouvre d'abord aux métiers traditionnels du droit. À ce titre, la mention permet d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer l'activité d'avocats, de magistrats, d'huissier, le juriste d'entreprise... En outre, certaines des spécialités de la mention constituent une formation tout spécialement adaptée pour certaines activités. À ce titre, la mention ouvre aussi aux métiers de cadre de la fonction publique nationale ou internationale, ainsi qu'aux métiers de la gestion des ressources humaines.

Indicateurs

Effectifs constatés	Données non consolidées
Effectifs attendus	Données non consolidées
Taux de réussite	Données non consolidées
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Données non consolidées
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Données non consolidées
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Données non consolidées

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est une formation globalement cohérente. La mention est intitulée « Droit privé ». Cet intitulé ne reflète pas nécessairement, avec exactitude, le contenu de la mention. On observe en effet que les différentes spécialités de la mention ne traitent pas du tout des droits extra patrimoniaux. Le droit de la famille, droit des personnes ne sont pas des axes de la mention. Ce qui fédère les différentes spécialités est l'activité de l'entreprise et la gestion des patrimoines privés lorsqu'elle est envisagée à des fins lucratives. L'objet réel de la mention est ainsi plus réduit que son intitulé.

L'année de M1 est conçue principalement comme un tronc commun avec un début de spécialisation.

Elle est organisée autour de cinq parcours (« Droit judiciaire », « Droit patrimonial », « Droit des affaires », « Droit social », « Droit international et européen »). Dans le dossier ces parcours sont intitulés tantôt « parcours » tantôt « voies ». Quelle que soit leur appellation, ils débouchent sur une spécialisation approfondie au niveau M2.

La mention a une dominante professionnelle. Pour autant, il est organisé une initiation à la recherche sous la forme de deux unités d'enseignement (UE) qui sont présentes dans toutes les spécialités. Elles servent à développer la méthodologie de la recherche juridique et à initier les étudiants aux questionnements théoriques juridiques.

L'effort de cohérence au niveau de la mention se vérifie aussi par la valorisation dans les différentes spécialités, des projets collectifs menés par les étudiants.

On peut observer des disparités entre les spécialités. Les équipes pédagogiques ne sont pas composées avec le même équilibre dans toutes les spécialités. Certaines sont bien pourvues en nombre de professeurs et maîtres de conférences tandis que d'autres sont déséquilibrées. Certaines associent enseignants-chercheurs et intervenants professionnels, tandis que d'autres ne sont composées que d'enseignants-chercheurs.

La présence d'options au sein d'une même spécialité complique l'architecture globale de la mention. Cette complication supplémentaire ne paraît pas toujours justifiée. Elle l'est dans le cas de la spécialité « Affaires européennes et internationales », elle ne paraît pas l'être dans le cas de la spécialité « Droit des affaires et fiscalité ».

On peut regretter que le dossier n'ait pas toujours été bien renseigné. On relèvera par exemple que dans le M1 de la spécialité « Droit patrimonial », les enseignements fondamentaux sont indiqués comme n'étant pas mutualisés, alors que dans la présentation de la spécialité « Droit sociale et gestion des ressources humaines » ces mêmes enseignements sont indiqués comme communs à toutes les voies du M1 « Droit privé ».

Surtout, on regrettera qu'il n'y ait pas de consolidation des données de suivis de chacune des spécialités.

- Points forts :

- L'ouverture à l'international de certaines spécialités. Cette ouverture est particulièrement marquée par l'organisation d'un double cursus avec une université étrangère.
- Le bon taux d'insertion professionnelle.
- La mention s'appuie sur une structuration forte du M1, par la mise en place de parcours qui sont adossés aux spécialités de niveau M2. Sous réserve qu'il ne soit pas un facteur de spécialisation prématurée, ce choix offre une architecture claire dans la progression de la formation des étudiants.
- L'élaboration d'un travail collectif par les étudiants. Ce travail collectif fait l'objet d'un encadrement particulier. Cette initiation au travail en équipe est un aspect particulièrement intéressant et novateur de la formation.
- Le bon équilibre entre la recherche et l'intégration professionnelle. Dans le cadre de la mention, les étudiants ont la possibilité d'opter plus pour une approche recherche ou plus pour une approche professionnelle. La prise en compte de la dimension recherche se fait dès le niveau M1.

- Points faibles :
 - Le pilotage au niveau de la mention. Les procédures de suivi des étudiants ne sont pas suffisamment appliquées et exploitées, la fiche d'auto évaluation n'est pas transmise.
 - Il existe des disparités entre les spécialités en ce qui concerne la présence des intervenants professionnels extérieurs et en ce qui concerne l'ouverture à l'international.
 - L'adossement de la mention « Droit privé » au laboratoire des collectivités territoriales devrait être davantage justifié.
 - Le tableau d'indicateurs ne peut pas être renseigné, car les données des différentes spécialités n'ont pas été consolidées. Les spécialités fournissent les informations les concernant selon des schémas différents.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il serait souhaitable que le pilotage de la mention soit réalisé d'une façon plus systématique.

Appréciation par spécialité

Droit et gestion du patrimoine privé

- Présentation de la spécialité :

La spécialité propose une formation axée autour de la gestion de patrimoine. Dans une approche pluridisciplinaire, qui associe droit, fiscalité et gestion, elle vise à former les étudiants qui se destinent aux métiers de cadre supérieur dans les activités liées à la gestion de patrimoine. La spécialité ouvre ainsi aux secteurs de la banque, de l'assurance, du notariat et de l'immobilier.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	25
Effectifs attendus	Non renseigné
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	100 % des étudiants ont un emploi
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	86 % ont un avis favorable

- Appréciation :

La spécialité adopte une approche pluridisciplinaire de la gestion du patrimoine. Elle donne ainsi une compétence aussi bien en droit privé qu'en fiscalité et en gestion. La préparation à l'insertion professionnelle est bien prise en compte. On relèvera en particulier la place qu'occupent les intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique.

Il est dommage que la formation ne prenne pas plus en compte la dimension internationale. En particulier, s'agissant d'une formation qui a aussi une dimension recherche, il est dommage de se priver d'un éclairage comparatiste et/ou internationaliste.

Par rapport à l'intitulé de la spécialité, on observe qu'il n'y a aucun enseignement de droit patrimonial de la famille. On peut se demander si une place ne devrait pas être faite au droit des successions et au droit des régimes matrimoniaux. A priori, il paraît délicat de vouloir donner un conseil avisé en matière de gestion du patrimoine sans avoir de bonnes bases sur ces deux matières. L'interrogation est d'autant plus pressante que la spécialité aspire à s'ouvrir au notariat. L'absence de descriptif du contenu des enseignements ne permet pas de répondre à l'interrogation.

- Points forts :

- Les liens avec les milieux professionnels.
- L'apprentissage du travail en groupe.
- La formation aux entretiens d'embauche.

- Points faibles :

- La place du droit patrimonial de la famille paraît négligée.
- Le peu d'ouverture à l'international.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait :

- De s'interroger sur la place à accorder au droit des régimes matrimoniaux et au droit des successions.
- De renforcer l'ouverture à l'international.

Carrières judiciaires et techniques contentieuses dans les entreprises

- Présentation de la spécialité :

L'objet de la spécialité est de former des étudiants qui se destinent à une profession judiciaire , magistrats, avocats, ou à une carrière de juriste d'entreprise. Elle dispense une solide formation axée sur la procédure.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	Non renseigné
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Le dossier ne donne qu'une appréciation qualitative et ne fournit pas de données chiffrées.

- Appréciation :

La spécialité est entièrement tournée vers la procédure. Elle couvre les principales procédures auxquelles les étudiants pourront être confrontés dans le cadre de leur vie professionnelle. Les cours proposés forment un ensemble équilibré.

L'équipe pédagogique est équilibrée. Elle comprend une bonne représentation, à la fois des professeurs et des maîtres de conférences. Elle fait une large place aux intervenants professionnels.

La spécialité propose des enseignements relatifs aux procédures internationales. Il est dommage que les étudiants ne soient pas plus confrontés à la dimension internationale des questions abordées, par exemple par la présence d'intervenants étrangers.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique et la présence d'intervenants professionnels extérieurs.
- Les enseignements proposés couvrent bien les différentes facettes de la procédure.
- Le bon équilibre de la composition de l'équipe pédagogique.

- Point faible :
 - Le peu d'ouverture à l'international.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la prise en compte de la dimension internationale des activités couvertes par la spécialité.

Droit des affaires et fiscalité

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des affaires et fiscalité » a pour ambition de former des juristes d'affaires qui seront soit directement opérationnels pour intégrer le monde du travail, soit parfaitement préparés pour poursuivre leur formation en doctorat.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	25
Effectifs attendus	29
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Non renseigné
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	-Taux de réponse : 85,7 % -Titulaire d'un emploi : 44,4 % -Etudiants en poursuite d'études : 50 % -Etudiants à la recherche d'un emploi : 10 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Pas de données chiffrées

- Appréciation :

La spécialité est une formation axée sur l'acquisition et l'approfondissement des connaissances et des techniques fondamentales du droit des affaires.

La spécialité comporte deux options : une option « Droit des sociétés et fiscalité » qui s'adresse aux étudiants français sur le site d'Orléans et une option « Droit des affaires français et international » qui s'adresse aux étudiants polonais sur le site de l'Université de Cracovie en Pologne.



S'agissant de l'option « Droit des sociétés et fiscalité » elle propose un enseignement cohérent avec des cours innovants (par exemple financement des entreprises et private equity). L'intitulé de certains enseignements est en anglais. Il n'est pas indiqué pour autant que les cours en cause soient délivrés dans la langue de Shakespeare.

S'agissant de l'option « Droit des affaires français et internationale », elle est une initiation au droit français qui dépasse en réalité le droit des affaires (par exemple le cours de contentieux administratif et les deux cours de droit civil approfondi n'apparaissent pas directement liés au droit des affaires). En outre, la dimension internationale des enseignements se limite en définitive à un cours de droit des contrats internationaux.

En définitive, on peut s'interroger sur la cohérence de la présence de ces deux options au sein d'une même spécialité. On peut se demander si, compte tenu de la diversité des publics, qui ont un bagage, des objectifs et des débouchés différents, on n'est pas en réalité en présence de deux spécialités distinctes qui ont été réunies de façon artificielle au sein d'une seule spécialité.

Il est regrettable que le dossier soit mal renseigné. La préparation à la recherche d'une part, et la dimension professionnalisante d'autre part, ne font l'objet d'aucun effort de présentation. Il en va de même de la composition de l'équipe pédagogique. Cette absence d'explication sur des points cruciaux de l'appréciation de la mention nuit à l'appréciation que l'on peut porter sur la spécialité.

- Points forts :
 - Une prise en compte de la transdisciplinarité et d'ouverture sur la gestion.
 - La valorisation des travaux collectifs.
 - La possibilité de s'orienter vers la professionnalisation ou la recherche.
- Points faibles :
 - La cohérence de la spécialité n'apparaît pas évidente à première vue, et elle ne fait l'objet d'aucune justification qui permettrait de passer outre cette première impression.
 - L'insuffisante qualité du dossier soumis à l'évaluation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu de l'organisation en deux options, il conviendrait d'améliorer la lisibilité du projet en expliquant plus clairement pourquoi ces deux options, qui s'adressent à des étudiants différents, avec des besoins différents, doivent faire partie de la même spécialité. Peut-être faudrait-il envisager une séparation des deux options qui deviendraient chacune des spécialités à part entière.

Dans le cadre actuel d'une spécialité unique qui regroupe deux options, l'une située en France et l'autre en Pologne, la question du pilotage paraît devoir être mieux prise en compte. En particulier, compte tenu de la différence de contextes dans lesquels les deux options fonctionnent, on peut se demander si une forme de décentralisation du pilotage ne devrait pas être envisagée. On peut se demander aussi si le pilotage devrait se faire de manière centralisée et indifférenciée au niveau de la spécialité ou si un pilotage devrait être établi pour chacune des options, avec éventuellement une forme de coordination au niveau de la spécialité. L'organisation du pilotage devrait en particulier prendre en compte les devenirs différents des étudiants français et les étudiants polonais.

Compte tenu de la particularité de la spécialité, de son organisation, à l'avenir, il conviendrait d'accorder une plus grande importance à la qualité du dossier soumis à l'évaluation.



Droit social et gestion des ressources humaines

- Présentation de la spécialité :

La spécialité forme des cadres dans le domaine du droit du travail, de la gestion des ressources humaines. Elle propose une formation complète, et qui s'appuie sur une approche pluridisciplinaire de nature à rendre les diplômés pleinement opérationnels sur le marché du travail. Les débouchés professionnels sont le secteur des ressources humaines au sein d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	30
Effectifs attendus	20-25
Taux de réussite	Quasiment 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	L'enquête de satisfaction n'a porté que sur les étudiants en apprentissage.
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	-Anciens étudiants bénéficiant d'un emploi : 78,4 % -Etudiants en poursuite d'études : 13,5 % -Etudiants à la recherche d'un emploi : 5,4 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Pas de données chiffrées

- Appréciation :

La spécialité est une formation pluridisciplinaire qui associe le droit du travail et la gestion des ressources humaines. Cette association des deux disciplines, qui est la marque du diplôme, est un atout certain pour les étudiants.

Même si une ouverture sur la recherche n'est pas exclue, le diplôme paraît principalement orienté vers l'intégration professionnelle. L'équipe pédagogique est riche. On peut relever en particulier la diversité des intervenants professionnels qui proviennent d'horizons très différents.

- Points forts :

- L'approche pluridisciplinaire.
- Les liens avec les milieux professionnels.
- L'ouverture à la formation continue, l'apprentissage, et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

- Point faible :

- Le peu d'ouverture internationale.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

L'ouverture internationale de la spécialité devrait être renforcée.



Affaires européennes et internationales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est l'héritière d'une spécialité qui comprenait une option recherche et une option professionnelle. À la suite d'une restructuration, ces deux options ont été fusionnées pour favoriser la dimension professionnalisante du diplôme.

Aujourd'hui, la spécialité vise à donner une formation axée sur les aspects juridiques du commerce international. À terme, les étudiants feront leur premier semestre de M2 soit à Orléans (option « Affaires européennes et internationales »), soit à Montfort (option « International business law»). Le second semestre est commun et se déroule à Orléans.

À la rentrée 2011, la spécialité accueillera en son sein un second cursus. Ce second cursus est élaboré avec l'université anglaise de Montfort. Il est lui aussi axé sur le commerce international et se déroule à l'université de Montfort.

Elle vise à former des conseils, avocats et juristes en entreprise qui seront à même de travailler dans le contexte du commerce international.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	45
Taux de réussite	Quasiment 100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Pas de données chiffrées
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	63 % des diplômés ont un emploi. Pas d'autres indications
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	72 % sont globalement satisfaits. Pas d'autres indications

- Appréciation :

La spécialité « Affaires européennes et internationales » fait l'objet d'une double restructuration.

D'abord, elle est le résultat de la restructuration d'un diplôme existant. À ce titre, l'option recherche qui existait a été fermée en raison du peu d'inscrits. Il a été jugé préférable de concentrer les efforts et les moyens de la spécialité sur la professionnalisation.

Ensuite, la spécialité va connaître une nouvelle évolution par l'ouverture de la filière anglaise.

On peut saluer le fait que la création de la nouvelle option ne remet pas en cause la cohérence globale de la spécialité. En effet, c'est bien la thématique du commerce international qui reste l'élément fédérateur des deux options.

En définitive, la collaboration avec l'université de Montfort réalise une véritable ouverture internationale puisqu'elle permet aux étudiants d'être formés à un secteur d'activité, avec un double point de vue français et anglais.

Compte tenu des différentes restructurations subies par la spécialité, il est difficile d'avoir du recul sur ses résultats et en particulier sur l'intégration professionnelle des étudiants qui sortent du diplôme.



- Points forts :
 - L'effort d'adaptation de la spécialité face à l'échec de l'option recherche.
 - L'ouverture à l'international qui se manifeste par l'accord avec l'université de Montfort.
 - La présence d'enseignants invités et l'offre de cours en anglais.
 - L'ouverture à la gestion.
- Points faibles :
 - Le peu d'intervenants professionnels extérieurs.
 - Il manque des données chiffrées qui permettent de se faire une idée précise sur l'intégration professionnelle des titulaires du diplôme.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé d'améliorer le pilotage et de développer les données chiffrées permettant d'avoir une idée précise de l'intégration professionnelle des étudiants.

Compétences complémentaires en informatique (CCI)

- Présentation de la spécialité :

La spécialité CCI est commune à toutes les mentions de masters de l'Université d'Orléans à l'exception des mentions « Informatique » et « Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises » (MIAGE). Cette spécialité est une dénomination nationale avec des déclinaisons diverses.

L'objectif, ambitieux, est de former des cadres capables d'interagir aussi bien avec leur discipline d'origine qu'avec des informaticiens. Il s'agit donc d'une spécialité de master à visée professionnelle donnant accès à une double compétence (informatique et discipline d'origine). Les débouchés professionnels reposent sur cette double compétence qui est un atout aussi bien pour un recrutement dans sa discipline de base que pour un recrutement comme informaticien chez lequel une formation de base dans une autre discipline peut être valorisante.

Cette spécialité ne concerne que le niveau M2, le M1 étant effectué dans la discipline d'origine. L'enseignement se veut approfondi (6 mois de formations fondamentales dans certaines disciplines d'orientation applicatives (technologies) de l'informatique (pas de formation théorique telle que calcul formel, recherche opérationnelle, lambda calcul, etc.). Il s'agit avant tout d'une remise à niveau d'une population hétérogène, suivie d'un approfondissement et apprentissage des méthodes. L'accent est mis sur la pratique, les projets et l'insertion (stage) en entreprise.

Les objectifs en termes de capacités sont de trois ordres principaux :

- interface avec les métiers d'origine, analyse des problèmes, conception de solutions logicielles ;
- maîtrise d'un ensemble de savoirs : algorithmie, programmation objet, méthodologie de développement, systèmes d'information ;
- savoir-faire techniques : environnement de travail intégré (IDE) y compris pour les langages à objets, gestion de bases de données, administration réseau/système...

Les métiers concernent la conception et la réalisation d'applications intra/internet, la gestion de systèmes d'information, le développement de logiciels...

● Indicateurs :

Effectifs constatés	30 inscrits 20 présents
Effectifs attendus	
Taux de réussite	50 à 70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Très faible taux de réponses
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Très faible taux de réponses

● Appréciation :

Les objectifs sont très clairs, bien définis, et apparaissent en cohérence avec les demandes majoritaires des milieux industriels. Les gisements d'emploi semblent être de deux ordres : valorisation de la double compétence dans leur domaine d'origine ou bien intégration dans les sociétés de services en ingénierie informatique (SSII).

L'équipe pédagogique est restreinte et s'appuie essentiellement sur le Laboratoire d'informatique fondamentale d'Orléans (LIFO, EA4022).

On peut s'étonner de l'absence d'intervention de personnels du monde de l'entreprise, malgré l'argumentaire développé à ce sujet, car les professionnels peuvent concourir à l'enseignement des fondamentaux tout en apportant le contexte du réel aux contenus.

Les aspects transversaux sont présents sous la forme de module d'Anglais (3 crédits européens-ECTS) et Simulation de gestion d'entreprise (3 ECTS).

On peut regretter que les contenus de modules ne soient pas détaillés.

Au total, il s'agit d'une spécialité importante qui répond à la nécessité de double compétence, adaptée au marché de l'emploi et au développement actuel de la recherche et développement (R&D) et du monde économique.

● Points forts :

- La spécialité répond aux besoins de double compétence et est adaptée au marché de l'emploi.
- Il y a une forte attractivité.

● Points faibles :

- L'équipe pédagogique est relativement restreinte.
- Les contenus des UE (non disponibles dans le dossier) sont peut-être à renforcer dans le sens de l'affichage « orientation web ».
- Les intervenants du monde de l'entreprise sont absents.
- La formation continue ne semble pas être une priorité, ce qui est regrettable pour une spécialité CCI.
- Le suivi des étudiants diplômés est fragmentaire.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de faire appel aux professionnels dans la formation. Par ailleurs, il faudrait envisager la possibilité de parcours différenciés (réseau, bases de donnée-web, modélisation). Enfin, il serait souhaitable d'intensifier les aspects transversaux.